

DIRECTIVE SUR LA RÉORIENTATION PÉDAGOGIQUE DES ÉLÈVES INSCRITS AUX SERVICES D'APPRENTISSAGE DU FRANÇAIS

Juillet 2026

Francisation Québec

Ministère de l'Immigration,
de la Francisation et de l'Intégration

DIR-FQ (006)		
Date d'émission :	2025-11-06	Date de mise à jour : 2026-07-01
Programme	Programme québécois d'apprentissage du français (PQAF)	
Services	Services d'apprentissage du français à temps complet Services d'apprentissage du français à temps partiel	
Destinataires	Personnel enseignant, conseillères et conseillers pédagogiques de la Direction générale des services de Francisation Québec (DGSFQ) du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) Personnel de la Direction des admissions et des inscriptions de Francisation Québec du MIFI — réseau des partenaires (DAIFQRP) et réseau des mandataires (DAIFQRM) Personnel de la Direction du registraire de Francisation Québec (DRFQ) Personnel responsable du lieu de formation chez les mandataires du MIFI Personnel enseignant, professionnelles, professionnels et personnes de la direction des organismes scolaires qui relèvent du ministère de l'Éducation (MEQ)	

Objectif

Encadrer les pratiques de réorientation pédagogique de manière à guider les élèves vers les services qui répondent le mieux à leurs besoins, pendant la période des réinscriptions ou à la fin de la session, et favoriser la poursuite efficace de leur parcours d'apprentissage du français.

Contexte

Conformément à la Charte de la langue française (RLRQ, chapitre C-11), Francisation Québec (FQ), instituée au sein du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI), conduit et gère l'action gouvernementale en matière de francisation des personnes domiciliées au Québec qui ne sont pas assujetties à l'obligation de fréquentation scolaire en vertu de la Loi sur l'instruction publique (RLRQ, chapitre I-13.3), des personnes qui envisagent de s'établir au Québec de même qu'en matière de francisation des personnes au sein d'entreprises.

Directive sur la réorientation pédagogique des élèves inscrits aux services d'apprentissage du français | 2

Le MIFI est responsable du Programme québécois d'apprentissage du français (PQAF – Offre de services) qui détermine les conditions d'admissibilité des élèves aux services gouvernementaux d'apprentissage du français. Ces derniers sont offerts par les partenaires en matière de services d'apprentissage du français qui ont un contrat ou une entente avec le MIFI, lesquels établissent les obligations de chacune des parties.

Services du Programme québécois d'apprentissage du français

Dans son offre de services d'apprentissage du français décrite dans le PQAF, FQ propose :

► Divers types de cours :

- Cours de français général destinés à la clientèle scolarisée qui découlent du *Programme-cadre de français pour les personnes immigrantes adultes au Québec*;
- Cours de français général destinés à la clientèle peu scolarisée ou peu alphabétisée qui sont encadrés, pour une période de transition liée à la mise en œuvre du *Programme-cadre adapté de français, langue commune*, par des descriptifs du MIFI ou des programmes locaux reconnus d'organismes scolaires qui relèvent du ministère de l'Éducation (MEQ);
- Cours de français spécialisé par domaine d'emploi qui sont encadrés par des descriptifs du MIFI ou des programmes locaux reconnus d'organismes scolaires du MEQ;
- Cours de français sur mesure qui ne relèvent pas de programmes prédéfinis. Les contenus de ces cours sont définis de manière à répondre aux besoins particuliers ou spécifiques d'apprentissage du français auxquels les autres services du PQAF ne peuvent pas répondre;
- Francisation en ligne du MIFI ou Formation à distance asynchrone d'organismes scolaires relevant du MEQ (cours en ligne) qui sont encadrés par des descriptifs de ces programmes.

► Diverses intensités de formation, soit à temps complet et à temps partiel :

- La formation à temps complet (TC) est offerte à raison de 25 à 30 heures par semaine.
- La formation à temps partiel (TP) est offerte à raison de 6, 9, 12, 16 ou 20 heures par semaine, sauf exception, pendant la période de transition liée aux travaux d'harmonisation pédagogique.

► Divers modes de formation : en classe et à distance en mode synchrone, en ligne et à distance en mode asynchrone.

Définition

- ▶ Une réorientation pédagogique est une décision pédagogique et administrative qui s'applique pendant la période des réinscriptions ou à la fin de la session, sur recommandation du personnel enseignant.
 - Cette recommandation doit être documentée par une analyse du profil et des besoins d'apprentissage de l'élève.
- ▶ Une réorientation pédagogique est un changement qui intervient dans le parcours de formation d'une ou d'un élève afin de favoriser ses apprentissages en s'adaptant à sa situation temporaire ou définitive.

Typologie

- ▶ Il existe plusieurs types de réorientation pédagogique :
 - Changement de programme
Le personnel enseignant recommande que l'élève poursuive sa formation, pour la session suivante, dans un programme différent ou dans un cours de français sur mesure.
 - Changement d'intensité de formation
Le personnel enseignant recommande que, pour la session suivante, l'élève change d'intensité hebdomadaire de formation : il passe d'un cours à temps complet à un cours à temps partiel ou il change de nombre d'heures de formation au temps partiel.
 - Changement de mode de formation
Le personnel enseignant recommande, pour la session suivante, le changement de mode de formation (en classe ou à distance) s'il y a des contraintes pour l'élève à rester dans le mode dans lequel il est inscrit. Le personnel enseignant peut aussi encourager l'élève à utiliser, pour la session suivante, les [services d'apprentissage du français offerts en ligne](#) dans une formation asynchrone.

La recommandation du personnel enseignant peut porter sur un ou plusieurs types de changement.

Règles d'application

- ▶ Une recommandation de réorientation pédagogique peut être émise quand, par exemple, l'élève a de la difficulté à :
 - Suivre le cours auquel il est inscrit ;
 - Progresser dans sa formation.

Une recommandation de réorientation pédagogique peut également être émise si l'élève présente un profil pour lequel un cours de français spécialisé ou sur mesure est offert et accessible.

- ▶ Une recommandation de réorientation pédagogique reste la prérogative du personnel enseignant, sans limites du nombre autorisé de recommandations pour un même élève.
- ▶ L'élève qui aura été le sujet d'une réorientation pédagogique poursuit sa formation, à partir de la session suivante, dans son nouveau programme ou avec sa nouvelle intensité de formation ou son nouveau mode de formation.
- ▶ Le changement recommandé peut être temporaire (par exemple, seulement pour la session suivante) ou définitif (pour le reste du parcours d'apprentissage du français de l'élève).

Partage des rôles et des responsabilités pour une réorientation pédagogique

Personnel enseignant

- ▶ Tout au long de la session, le personnel enseignant documente les situations liées au profil et aux besoins d'apprentissage.
 - Le personnel enseignant rencontre l'élève pour lui faire part de sa recommandation et en discuter avec lui. Cette démarche se fait à l'intérieur des délais prescrits.
 - Après avoir informé l'élève, le personnel enseignant soumet la recommandation à la personne responsable du lieu de formation.

Personne responsable du lieu de formation

La personne responsable du lieu de formation :

- ▶ Remplit le tableau de mise à jour des listes de présence en indiquant les demandes de réorientation pédagogique et vérifie la conformité du document de suivi¹, si applicable ;
- ▶ Envoie à FQ le tableau de mise à jour des listes de présence et les documents de suivi avant la fin de la période des réinscriptions ou de la session pour approbation, si applicable ;
- ▶ Informe l'élève de la recommandation du personnel enseignant soumise à la décision de FQ ;
- ▶ Fait le suivi auprès des élèves et du personnel enseignant après l'approbation de FQ.

¹ Les personnes responsables du lieu de formation en milieu institutionnel et en milieu communautaire vérifient différemment la conformité du document selon les modalités prévues pour chacune avant de l'envoyer à FQ.

Francisation Québec

- ▶ Selon les disponibilités et les exigences de proximité de l'élève de son lieu de formation, FQ approuve la recommandation, réinscrit l'élève dans le cours recommandé et lui envoie une lettre de confirmation d'inscription dans son nouveau cours. FQ en informe aussi la personne responsable du lieu de formation qui informe à son tour l'élève et le personnel enseignant.
- ▶ Dans le cas d'un changement d'intensité entre les cours à temps complet et à temps partiel, informer l'élève du changement avant la fin de la session en cours.
- ▶ Dans le cas où l'élève n'accepte pas la recommandation de réorientation pédagogique, la décision sur la poursuite ou non du parcours d'apprentissage du français auquel l'élève est inscrit est prise par FQ². La décision se prend en fonction de la capacité de l'élève à réaliser les objectifs du programme.
- ▶ L'élève qui conteste la décision peut [demander une reconsidération à FQ](#).

Outils

*Formulaire de mise à jour des listes de présence des élèves de Francisation Québec
Centres de services scolaires / Commissions scolaires*

*Formulaire de mise à jour des listes de présence des élèves de Francisation Québec
Partenaires MIFI (Milieux communautaire et institutionnel)*

Document de référence

[Programme québécois d'apprentissage du français – Offre de services de Francisation Québec 2024-2027](#)

	Responsable
Mise à jour et validation :	Direction générale des politiques et programmes de francisation
	Direction générale des services de Francisation Québec
Approbation :	Sous-ministre adjoint — Francisation Québec

² Gestionnaire de la professeure ou du professeur au MIFI ou personne désignée au centre d'éducation des adultes.

**Immigration,
Francisation
et Intégration**

Québec

